Image not found or type unknown

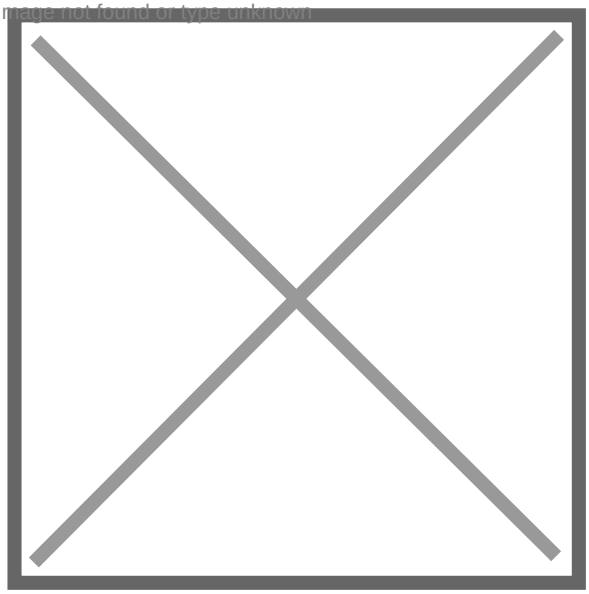

Non assistence a perssonne en danger eyant entrene la mort

Par **bardy**, le **25/04/2008** à **14:51**

BONJOUR MEDECIN DE GARDE EN CARDIOLOGIE?'(DE NUIT) DANS UN HOPITAL PRIVE RENOMEE DE MARSEILLE EN CARDIO .APPELER EN URGENCEA PLUSIEURS REPRISE PAR L'AIDE SOIGNANTE CAR MON MARI FAISAIT UNE CRISE (il risquer a tout moment l'arret cardiaque)CE MEDECIN DONNER LES CONSIGNE PAR(TL) 1er alerte a3h 2e a3h30 4e 4h50 de plus en plus grave le medecin cet presenter a 7h45 pour faire un massage cardiaque et constater le dece (reanimation uniquement en chambre) OU ETAIS EXACTEMEMTLE MEDECIN???????? SI CET SA UN MEDECIN DE GARDE? MERCI DE ME LIRE

Par **Connie**, le **26/11/2008** à **02:06**

Bonjour,
Médecin de jour ou de nuit, on ne peut plus faire confiance au corps médical, ma mère à la clinique pour un cancer commençait à s'étouffer, la cancérologue était appelé en urgence qui est arrivé 40 mn plus tard, a mis ma mère dans le semi-coma pour pouvoir respirer avec l'injection et 5 minutes après elle est décédée.
C'est ça mourir dignement ? dans la douleur en suffoquant ? c'est une mort atroce que je ne souhaite à personne et je ne fais plus confiance à la médecine.
Et on nous fait croire qu'elle est décédée d'un AVC, n'importe quoi, elle est tombée deux fois de son lit à barreaux la dernière nuit et ils disent qu'elle n'avait rien, juste perfusions arrachées de l'appareil qu'on lui a transplanté sous la peau et qu'elle baignait dans son sang et en rentrant à la clinique ils ont également arrêtés les perfusions alimentaires car elle devait

reprendre le goût des aliments, résultat 5 jours à ne rien manger, génial, mais je réclame le dossier médical qui était d'ailleurs déjà dans les archives le lendemain ! ! !
Le pire ma mère a fait de la chimio et un cancérologue a regardé dans le dossier après le décès et a presque juré qu'elle n'avait jamais fait de chimio.
Alors pourquoi avoir perdu les cheveux, pourquoi toujours les vomissements etc.....
Qui peut me dire quelle est la loi qui me permet d'avoir son dossier médical, je suis sa fille.
Merci
Connie
P.S. Vous pouvez m'écrire directement sur mon mail perso :
c.belhaj@neuf.fr ou connie13_57@hotmail.com

Par **bardy**, le **26/11/2008** à **14:06**

BONJOUR DESOLE POUR VOTRE MAMAN
IL FAUT ALLER A LA CLINIQUE OU VOTRE MERE ET DECEDE
DEMANDER LE DOSSIER COMPLET ET SURTOUT INSISTER SUR COMPLET
QUANT VOUS L'AURAIS RECUPERER IL VOUS FAUT FAIRE 1 LETTRE A LA
C.R.C.I. PACA 119 AVENUE MARECHAL DE SAXE 69003
POUR EXPLIQUER VOTRE CAS,VOS DOUTE ,CE QUOND VOUS A DIT ET CE QU'IL NON PAS FAIT,
VOUS ALLEZ SUR INTER NET VOUS POUVEZ TELECHARGER DIRECTEMEMT LE DOSSIER ET LE REMPLIRet des que vous avez le dossier de la clinique VOUS ENVOYER TOUT A LYON (surtout si vous metter comme moi des annonce sur internet ne metter pas le nom du docteur et de la clinique vu que se sont des rat sa pourrez se retournez contre vous attender la fin du procee,qui et GRATUIT ET SURTOUT FAITE BIEN ATTENTION CAR IL VONT VOUS DIRE 'MAIS VOUS SAVEZ ELLE ETAIT BIEN MALADE) C'ET LEUR MOT FAVORI
CETAIT PRESQUE NECESSAIRE?
ET VOUS POUVEZ PORTER PLAINTE A l'ORDRE DES MEDECIN MAIS LA CET PAREIL MAFIA CAR IL CE CONNAISSE TOUS ET NE CE TIRE PAS DANS LES PATTES MAIS IL FAUT LE FAIRE (gratuit)ET AUX MOIN UNE SENTION OU+

Par **Connie**, le **26/11/2008** à **18:19**

Merci Bardy,
Pouvez-vous me donner le site où je peux télécharger ce dossier afin de le joindre plus tard avec le dossier (si je l'aurais ?) car je suis à 365 km de la clinique et je dois écrire à qui pour obtenir le dossier à la clinique ?
Faut-il engager des frais pour l'avoir ?
Cordialement et merci
Connie

Par **bardy**, le **26/11/2008** à **19:37**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

bonsoir le dossier vous pouver le demander par ecrit a la clinique il sont obliger de vous le donner surtout faites des photos copies et envoyer toujours en recommender accuser reseption '(CET UNE GARANTIE)ne vous decourager pas car cet leur tactique de faire trainer les chose pour pas vous dedomager
courage cordialement excuser moi pour les fautes merci

Par **laurarose**, le **08/02/2010** à **17:35**

bonsoir, je sais que ça fait longtemps que vous avez poster, mais je tenais a vous signaler (ce qui peux servir a d'autres personnes éventuellement), que si la clinique ou l'hopital refuse ou ne répond pas favorablement a votre demande de dossier vous pouvez saisir la CADA (disponible sur internet) qui fera le nécessaire et normalement vous obtiendrez votre dossier médical. je l'ai fait pour ma fille et je l'ai obtenu. bon courage a vous

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés